

n°55
bis

LA LETTRE DU HERRISSON

bimensuel

15 nov

1986

SUPPLEMENT

SPECIAL FOR ET

GEPAP

MUSÉE de PICARDIE
Rue de la République 80000 AMIENS

**RESEAU FORET**

BORDEAUX,
Le 10/09/86.

Depuis 1984 déjà l'idée d'une continuation du Réseau Forêt, et d'une information sur les problèmes forestiers fiable pour les associations de protection de la nature, et permanente, avait été adoptée. Nos engagements personnels respectifs ne nous avaient pas permis de la mettre en oeuvre. C'est aujourd'hui chose faite, essentiellement à l'initiative de Philippe POINTEREAU. Par ailleurs, mon élection à la Présidence de la FFSPN en Juin 1986, conduisait en toute logique à confier à un autre membre du CA la responsabilité du Contrat "Objectif Forêt". Après en avoir délibéré, le Bureau de la FFSPN a chargé Philippe POINTEREAU de ce travail, qui, après décision du CA du 26/09/86, aura donc vraisemblablement la pleine charge du Dossier Forêt.

PIERRE DELACROIX
PRESIDENT DE LA FFSPN

Voici la 1ère lettre du réseau forêt. Elle se donne pour but d'informer les personnes sur les problèmes touchant l'environnement et la forêt et d'être une suite logique au réseau forêt qui avait fonctionné activement en 1983-84 et qui avait débouché sur la parution d'un livre. .

La lettre du réseau se voudrait la plus simple et la plus efficace possible. Elle vise à mettre en contact les différentes personnes appartenant pour la plupart à nos associations (mais pas exclusivement) qui travaillent et s'intéressent à la forêt.

Cette lettre paraîtra en annexe de certaines lettres du Hérisson (bulletin de la FFSPN) au rythme théorique d'une lettre-forêt tous les deux mois. Un certain nombre de membres du Réseau Forêt ne sont pas tous responsables d'associations de la FFSPN, ou sont isolés et souhaitent le recevoir directement, ou enfin sont extérieurs à la FFSPN et non concernés par la lettre du Hérisson. Il est donc nécessaire de leur faire un routage particulier. Afin de permettre l'autonomie financière de la lettre, nous vous demandons simplement un abonnement de 20 F pour 6 lettres pour couvrir les frais d'envoi et le papier. Chèques à l'ordre de la FFSPN, à adresser à la rédaction de la revue.

La lettre n'aura d'intérêt que si elle est un lieu d'échange d'informations. Aussi nous vous demandons de nous faire parvenir toutes les informations que vous jugerez nécessaires et que l'on pourrait signaler dans les prochaines lettres.

Il faudra bien sûr trier les informations qui nous paraissent intéressantes dans ce sujet aussi vaste que constitue la forêt et ce qui en découle.

Nous chercherons à privilégier toutes les actions qui concilient exploitation du bois et conservation de notre patrimoine forestier.

Notre tâche à tous n'est pas facile car l'exploitation des forêts est indispensable, nous consommons tous du bois et la France n'est pas autosuffisante.

Cette tâche est ~~pointant~~ indispensable quand nous constatons que la forêt n'a jamais été tant menacée qu'aujourd'hui (peut-être est-ce seulement plus visible) avec les incendies, les pluies acides, les maladies à virus et à champignons, les attaques des chenilles, le remembrement et l'urbanisation.

Si cette lettre existe aujourd'hui c'est pour montrer que face à tous ces périls qui menacent la forêt et donc l'homme, et qui découlent pour la plupart de notre société de consommation, nous pouvons encore faire quelque chose.

Philippe POINTEREAU

Responsable du Contrat
d'objectif "Forêt"
à la FFSPN.

LA LETTRE DES SYLVES N°0

Lettre du réseau Forêt de la FFSPN

1/FORETS et CEE: Le 12 Mai 1986 s'est déroulée à Bruxelles une réunion organisée par le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) afin de discuter d'un document de la CEE: "Action de la Communauté dans le secteur forestier" et de faire part de nos propositions. N'étaient pas représentés la Grèce, l'Italie, le Danemark et l'Irlande (pour la France: P.Pointereau-FFSPN, C.Batisse - Bazin - Amis de la Terre).

Une première réunion sur ce même thème s'était déroulée en Mai 1981 à Utrecht.

Il n'existe pas actuellement de politique forestière européenne. La division forêt de la CEE est rattachée à la division agriculture et représente 1% des effectifs.

Le problème qui est posé au niveau de la CEE est que tous les pays sont importateurs nets. Le déficit est actuellement de 54% et passera à 80% en l'an 2000 (Source CEE).

Les exposés des participants ont montré que chaque pays avait sa propre politique forestière et la forêt ses propres problèmes: érosion et incendies au Portugal et en Espagne, taux de boisement très faible en Angleterre, en Irlande et en Hollande, pluies acides en Allemagne.

Les propositions émises lors de la réunion par les membres présents vont faire l'objet d'un rapport critique qui sera remis prochainement à la CEE. Nous en reparlerons dans la lettre 1.

Les adresses des correspondants-forêt du BEE et les documents cités sont disponibles au réseau forêt.

2/"Réseau forestier de sauvegarde in situ": Il s'agit d'un projet lancé à l'initiative de la FFSPN et qui consiste à proposer des mesures pour conserver les ressources génétiques de nos forêts. La méthodologie n'est pas encore complètement définie mais le projet consisterait à créer un réseau de parcelles représentatif des différents écotypes forestiers et espèces forestières et qui n'auraient pas été trop "polluées génétiquement" (parcelles en régénération naturelle, absence de plantations pour les espèces concernées dans un certain périmètre). Ces parcelles seraient exploitées mais avec un cahier des charges particulier qui serait inclus dans le plan d'aménagement (forêts soumises) ou dans le plan simple de gestion (forêts privés).

Deux réunions rassemblant les organismes concernés (Direction des forêts, ENGREF, IFN, INRA, Bureau des Ressources Génétiques, ONF) se sont déjà déroulées en Décembre 1985 et Février 1986. Les comptes-rendus sont disponibles au réseau forêt. Le projet démarre actuellement en Poitou-Charentes et en Lorraine. Midi-Pyrénées pourrait constituer la 3ème zone pilote.

Responsable FFSPN: P.GUY - 4 rue Rangonnaire - 86600 LUSIGNAN.

3/Alignements bord de route: Nous avons reçu un rapport critique (11 p.) de J.Niqueux (membre du groupe de travail élargi sur les plantations d'alignement au titre des associations) concernant la relance de la politique de gestion des arbres d'alignement au bord des routes. En effet, une circulaire du Ministère de l'Urbanisme du 28 Novembre 1984 concernant les RN et ultérieurement applicable aux CD, précise que si la distance entre l'arbre et la chaussée est inférieure à 1,50 m, la suppression progressive des arbres est prévue. Ceci va se traduire par un abatage important d'arbres qui ne sera pas forcément suivi de replantations. Il est pourtant facile de pouvoir montrer que l'arbre n'est pas le premier responsable des accidents mortels mais bien la vitesse.

Toutes les DDE ne semblent pas appliquer la même politique concernant les arbres d'alignement. Signalons le cas encourageant du Tarn-et-Garonne qui a réalisé un guide de gestion de ses alignements (cartographie de ses peuplements et plan de gestion pour les années à venir).

Signalons aussi deux documents:

"Plantations d'alignement routières" - Meurthe et Moselle - IDF

"Ces arbres qu'on aligne" - Ministère de l'environnement

Le réseau forêt souhaite que vous lui fassiez part de la situation dans votre département pour effectuer une synthèse de ce problème.

4/Élagage: Signalons le document "Élagage et protection des arbres" disponible au STU - 64 rue de la Fédération - 75015 PARIS.

L'élagage est quelque chose de coûteux (300 F/arbre) et n'est pas toujours obligatoire.

Les élagages barbares n'ont de plus aucun fondement biologique.

A partir de ces divers documents il est possible de mener des actions envers les DDE et les municipalités pour promouvoir un autre élagage ou le non élagage.

5/Imposition des revenus forestiers: Le régime fiscal applicable au bois et forêts résulte de la combinaison des articles 63 et 76 du code général des impôts.

Selon l'article 63, les bénéfices provenant de l'exploitation forestière sont considérés comme des bénéfices agricoles. La base d'imposition est constituée par le revenu cadastral (article 76). Le régime d'imposition ne dépend donc pas des coupes de bois effectuées. Le produit de la vente du bois n'est donc pas imposable.

6/Sauvegarde des forêts riveraines de l'Isère: Actions lancées par la FRAPNA Isère - 4 rue H.Berlioz - Grenoble (contacter Mr MACAIRE) à plusieurs niveaux:

- intervention pour la prise en compte de ces forêts au niveau des POS en les classant "espaces boisés à conserver".
- obtenir une amélioration sensible des mesures compensatoires de la végétation riveraine disparue sous les barrages EDF.
- obtenir une protection globale des espaces boisés riverains dans tout le Grésivaudan.

7/Sauvons le bois de Vincennes: Menacé par une gestion peu écologique, la construction d'un stade olympique (jeu de Paris), de parkings... Contacter Martine DEZON - Association "Sauvons le bois de Vincennes" - 2 rue Georges Huchon - 94300 VINCENNES.

8/Débardage par câble: Ce mode d'exploitation des forêts de montagne largement utilisé dans les Alpes suisses et françaises vient de faire à nouveau son apparition dans les Pyrénées suite à une action lancée en 1981 par la SPN - Midi-Pyrénées. Un câble pêcheur a été acheté avec l'aide de la DRAE et de la région. Actuellement ce câble permet d'exploiter une coupe dans la vallée de la Pique au niveau de la route de l'Hospice de France actuellement en construction. Nous pouvons être satisfaits de voir que cet outil est à nouveau disponible dans les Pyrénées mais nous devons rester vigilant quant à l'utilisation qui en sera faite.

Dans ce cas précis, on observe que si la protection de la nature fait ici un pas en avant, elle recule à côté de deux en même temps. En effet, la route de l'Hospice de France actuellement en construction dans un des derniers refuges de l'ours brun constitue l'exemple type du projet destructeur avec comme toile de fond des intérêts financiers.

Pour tous renseignements sur le débardage par câble contacter la SPNMP - 57 rue Léo-Lagrange - 31000 TOULOUSE.

9/Forêts tropicales: Ce sujet nous concerne directement à de nombreux points de vue.

Trois sont à retenir:

- le fait que la France possède 7 millions d'ha de forêts tropicales en Guyane.
- le fait que nous importons des bois tropicaux.
- le fait que ce sont des entreprises françaises qui exploitent abusivement selon les organismes de Protection de la Nature (UICN, FFSPN, Les Amis de la Terre), les forêts tropicales dans de nombreux pays étrangers souvent ex-colonies comme le Cameroun et le Gabon.

L'extrait d'un article de Mr QUENTIN (ancien Directeur du centre de perfectionnement pour les industries du bois) paru dans la revue :

"Le Bois National" N° 9 (Mars 1986) est très éloquent et montre clairement comment disparaît la forêt tropicale.

"La forêt camerounaise couve 9 Millions d'ha.... l'Office National de Régénération des Forêts (ONAREF), est chargé de la mise en oeuvre de la politique forestière en matière de reforestation et de reboisement, de vulgarisation sylvicole et des protections des sols. Faute de moyens, l'action dans ce domaine n'a été que timidement amorcée... Dans les 6 provinces forestières, 113 exploitants se partagent 7 Millions d'ha de superficies concédées dont 60 expatriés (pour la plupart français) avec 72 licences exploitent 4,5 Millions d'ha... Les licences sont accordées pour 5 ans et renouvelables pour une durée qui ne peut excéder 15 ans... La coupe par la campagne 1983/84 a été de 1,9 Millions de m³ de grumes. Parmi les 135 essences officiellement exploitées, 8 dépassent 30 000 m³: l'ayou, le sapelli, l'azobé, le movinghi, le sipo, le tali, le froké et l'ilomba... Ce qui paraît le plus important à signaler c'est que le métier de l'exploitant relève davantage de celui d'entrepreneur de travaux publics: des kilomètres de pistes construites au bulldozer et constamment entretenues au grader, sur lesquelles on peut rouler à 120 km/heure en toute sécurité...

Sur la route s'affairent de gros engins: DC7, chargeurs caterpillar, grumiers travaillant 7 jour sur 7. Car il faut coûte que coûte, par tous les temps, évacuer 400 m³/J de la coupe...

L'abattage d'un de ces monstres de matière ligneuse, de plus en plus rares malgré tout dans la forêt africaine, fait partie du rituel réservé aux hôtes de passage. Dans l'est du Cameroun, ce sont souvent des ayous protégés par d'énormes contreforts que, naguère, deux bûcherons noirs entaillaient au passe-partout, perchés à 3,50 m sur un frêle échafaudage de branchages assemblés par des lianes. Aujourd'hui, les contreforts sont entaillés, à la tronçonneuse, par un seul homme.

On y rencontre aussi de très gros mokulingui, une essence proche du moabi, recherchée par les Japonais, et dont on n'est pas peu fier, à Dimako, d'avoir "exécuté" un exemplaire de 175 m³, avec un diamètre à la base de 3,40 m et un fût découpé à la longueur de 35 m.

La chute d'un géant procure toujours un de ces moments privilégiés que savoure, non sans un petit serrement de coeur et une pointe d'émotion, toute âme bien née de forestier ou d'homme de bois.

Lorsque toutes les précautions ont été prises pour maintenir les visiteurs à bonne distance et, qu'après avoir pratiqué l'entaille du côté où l'arbre doit tomber, l'ouvrier, avec sa tronçonneuse, s'attaque en sens opposé aux dernières résistances, alors commence le spectacle grandiose, impressionnant. Tandis que les premiers crépitements des fibres éclatées, puis les craquements brefs, sonores comme des coups de fusil, révèlent au bûcheron l'imminence de la chute et lui donnent tout juste le temps de se retirer précipitamment en arrière avec sa tronçonneuse, on peut déjà observer de légers frémissements dans le feuillage, suivis d'une profonde oscillation de la tête de l'arbre, une sorte d'hésitation puis, majestueusement, le géant commence à s'incliner, lentement d'abord, avec un mouvement qui s'accélère dans un fracas étourdissant de branches arrachées, brisées, broyées, d'arbres environnants entraînés dans son sillage.

L'écrasement au sol soulève un nuage de poussière, fait vibrer, un instant, sourdement le sol, tandis que l'écho s'en répand aux alentours et que la forêt semble lui répondre par un silence méprisant. Le géant gît maintenant au sol. Il reste aux bûcherons à lui faire sa toilette pour être prêt à servir les hommes.

Sans commentaires...

10/Des tonnes de bois français en partance pour la SUEDE:

"En 1985, les sylviculteurs landais ont exporté plus de 100 000 tonnes de bois par le port de Bordeaux. Cette année le trafic augmentera. Pour preuve: plus de 180 000 tonnes ont déjà pris le chemin de l'exportation à la fin du mois d'Avril.

Ainsi voit-on au minimum un navire par semaine dans le port de Bordeaux venu charger des bois de trituration destinés aux papeteries suédoises. C'est la SICA "Le bois Gascon" créée il y a près de 10 ans par les propriétaires forestiers, qui est en très grande partie responsable de cette évolution spectaculaire du trafic. Notamment depuis la création, en 1985 de "Bois et Sciages Gascons International" en association avec des industriels, des sylviculteurs et le Crédit Agricole...

Des tonnes de bois donc pour la Scandinavie. Mais à cela il faut ajouter les grumes de peupliers pour l'Italie, la Tunisie et le Maroc, les grumes de pins pour l'Algérie, sans oublier les trafics traditionnels à Bordeaux d'exportation de poteaux de mine vers le Maroc et de bois sciés pour les Antilles et l'océan indien en particulier... Il s'agit maintenant de franchir le cap des 400 000 tonnes".

La France exporte donc du bois de trituration et importe de la pâte à papier.

- "LA LETTRE DES SYLVES" -

Responsable de la Publication et de la Rédaction: Philippe POINTEREAU.
6 rue des prêtres - 31000 TOULOUSE - Tél: 61.53.29.61.

NB: "On numérotera chaque année, du 1er Janvier au 31 Décembre, chaque info suivant des chiffres croissants, de façon à faciliter le dialogue éventuel à propos de la lettre entre nos lecteurs".